



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24302-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1441**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : EXTENSION ÉQUIPEMENT DE PROXIMITÉ - ALBERT CAMUS - APPROBATION DU PROJET (PRO) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION TRAVAUX

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipements
Département Constructions Neuves

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Sophie JOISSAINS, M. Maurice CHAZEAU

Nomenclature :

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : EXTENSION ÉQUIPEMENT DE PROXIMITÉ - ALBERT CAMUS - APPROBATION DU PROJET (PRO) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION TRAVAUX - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2011.576 du 23 mai 2011, vous aviez approuvé le programme pour la construction d'un équipement public à proximité du centre social Albert Camus.

Cet équipement permettra de diversifier et d'enrichir les activités de la structure de proximité du territoire qui accompagne au quotidien les familles de la cité, dans des domaines aussi variés que la réussite éducative, la culture, le sport ou l'insertion.

Le bâtiment, d'une superficie d'environ 300 m², se composera des espaces suivants :

- une salle polyvalente,
- un espace accueil,
- un local traiteur,
- des sanitaires, des locaux techniques et de stockage.

Depuis, les maîtres d'œuvre ont élaboré le Projet (élément normalisé PRO selon la loi MOP). Celui-ci constitue la partie technique du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) qui permettra de lancer un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux.

Les prestations seront réparties en 11 lots :

- 01 VRD / Espaces verts
- 02 Gros- Œuvre / Maçonnerie
- 03 Étanchéité
- 04 Cloisons / Doublages / Faux plafonds
- 05 Menuiseries extérieures / Serrurerie
- 06 Menuiseries intérieures
- 07 Revêtements de sol / Faïences
- 08 Peintures
- 09 Façades
- 10 Plomberie - Sanitaire / Ventilation / Chauffage
- 11 Électricité

Au terme des études et mises au point successives, les avant-métrés précis ont conduit à une estimation prévisionnelle définitive du projet de 613 800 € H.T. valeur novembre 2012.

La fiche opérationnelle actualisée approuvée le 29 mai 2012 par délibération du conseil municipal n° 2012.595, prévoyait un montant de 642 600 € H.T. pour les travaux de l'opération (y compris branchements réseaux Ville et concessionnaires).

Il convient dès à présent de lancer la consultation pour les travaux de manière à pouvoir réaliser l'opération à partir du second semestre 2013.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet décrit ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son Adjoint Délégué à lancer la consultation,
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget de la Ville sur la ligne budgétaire 90321-2135-2685, selon la répartition suivante :

- 2011 : 8 065 €
- 2012 : 25 534 €
- 2013 : 550 700 €
- 2014 : 288 401 €

Soit un montant total de 872 700 € (montant correspondant au total actualisé, toutes dépenses confondues de la fiche opérationnelle du 29 mai 2012).

**2012.1441 - EXTENSION ÉQUIPEMENT DE PROXIMITÉ - ALBERT CAMUS -
APPROBATION DU PROJET (PRO) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION TRAVAUX**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**